



PROJET DE LIAISON ROUTIÈRE FOS ↔ SALON

Concertation continue

Groupe de travail Agriculture / Nappe de Crau

- 29 novembre 2023 -


PRÉFET
DE LA RÉGION
PROVENCE-ALPES-
CÔTE D'AZUR
*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement





Accueil mairie de Miramas





Introduction et accueil des participants

DREAL Provence-Alpes-Côte d'Azur



DREAL PACA – STIM

- Mathieu GICQUEL

EGIS

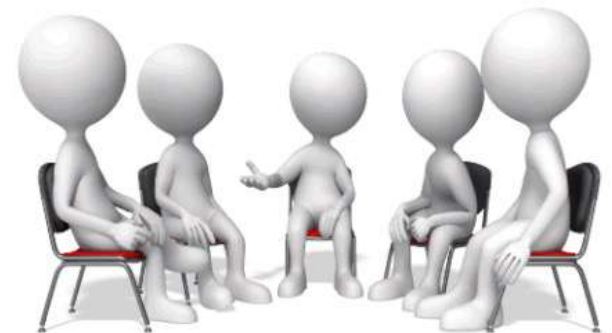
- Marie-Christine MONTANO

Terres d'agri

- Nicolas VIGNON

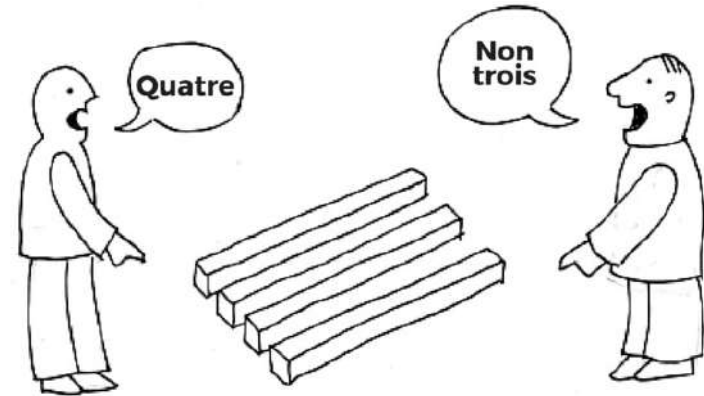
Nicaya conseil

- Blandine PERICHON
- Jordan FLEURUS
- Camille RICHE



- **Règle de base**

Tout le monde a raison...
... Partiellement !!!



- *Interaction constructive : pratiquer le « Oui ... et »*
- *Pas de jugement*
- *Écoute entre participants*
- *Bienveillance*
- *Travailler de manière décontractée*
- *Déconnexion : rallumer vos téléphones et vos tablettes en fin de réunion*



Garants de la concertation continue

2 garants qui **veillent** :

- à la **qualité, à la sincérité et à l'intelligibilité des informations** diffusées au public
- au **bon déroulement de la concertation**

Leur rôle : **Prescrire, conseiller, servir de recours, rendre compte** en s'appuyant sur :

- Les recommandations faites dans le compte rendu du débat public ;
- Les engagements pris par le maitre d'ouvrage ;
- L'avis de la CNDP sur la qualité des réponses du maitre d'ouvrage

Garants :

- Jean-Michel FOURNIAU
- Audrey RICHARD-FERROUDJI

Publication du 2eme rapport annuel des garant·es

Principaux constats :

- La liaison Fos-Salon au centre de l'attention des acteurs du territoire - une **mobilisation** maintenue dans la concertation continue
- Un nouveau contexte avec des annonces de **grands projets industriels** qui alimentent le débat sur l'opportunité du projet routier
- Un glissement du **calendrier**
- Une réaffirmation d'attentes de coordination du projet avec les projets en faveur de la **multimodalité voyageurs et marchandises.**
- De nombreuses questions et arguments exprimés et des **attentes sur les critères de choix des variantes**

Publication du 2eme rapport annuel des garant·es

Recommandations pour la séquence 3 :

- Permettre une discussion ouverte sur les critères de choix de la variante préférentielle
- Aller vers un plus large public
- Préciser l'interaction entre les différentes concertations en cours

> [lien vers le rapport sur www.debatpublic.fr](http://www.debatpublic.fr)

Ordre du jour

18h



20h

Durée	Séquence du groupe de travail
5 min	<ul style="list-style-type: none"> • Accueil des participants • Introduction du groupe de travail
15 min	<ul style="list-style-type: none"> • Rappel du processus d'élaboration du projet et point d'actualité
5 min	<ul style="list-style-type: none"> • Rappel des principaux éléments du diagnostic agricole et hydraulique partagé lors des précédents groupes de travail
1h30 min	<ul style="list-style-type: none"> • Présentation de l'évaluation des variantes
5 min	<ul style="list-style-type: none"> • Suites et clôture de la séance



1

Rappel du processus d'élaboration du projet et point d'actualité



Durée : 15 mn



Poursuite de la concertation et engagement de la séquence 3

Présentation des diagnostics, des variantes et évaluation par thématique

Novembre
2023

Début
2024

Etudes

Etude des variantes
d'aménagement et
analyses multicritères

Concertation

Date

Groupe de travail
Milieux naturels – Section Nord et Centre

23
novembre

Groupe de travail Agriculture

29
novembre

Groupe de travail Déplacements,
services et climat

4 décembre

Groupe de travail Milieux naturels
– Section Sud

21
décembre

Groupe de travail
Air, santé et acoustique

Janvier
2024

Etudes

Concertation

Début
2024

Présentation et comparaison des variantes

Campagne d'information et de présentation du projet :
 Cartographies, dépliant, vidéo d'animation de présentation du projet,
 rapport et résumé synthétique des études ...

Proposition du maître
d'ouvrage sur des
variantes préférentielles

Groupes de travail par secteurs
géographiques : Nord, Centre, Sud

Réunions publiques sur la
comparaison des variantes

Permanences avec le maître
d'ouvrage

Réunion publique de restitution des
contributions sur la comparaison des
variantes

Finalisation du dossier
d'études d'opportunité
du projet

- Objectifs des groupes de travail et des réunions :
- *Présenter et partager la comparaison des variantes*
 - *Présenter la comparaison technique des variantes et les modalités de contributions sur le choix des variantes*
 - *Présenter le projet et répondre aux questions individuelles*
 - *Restituer les contributions sur le choix des variantes et présenter la proposition du maître d'ouvrage*

Printemps
2024

→ + réunions des instances de gouvernance du projet

Instances de gouvernance

DREAL
PACA

Maître d'ouvrage
de l'opération

Comité des élus

Instance décisionnelle et d'arbitrage

Présidé par le Préfet de région

Participants : élus des collectivités

Comité technique

Instance de préparation des décisions

Organisé par la DREAL PACA

Participants : techniciens des collectivités

**Comité de suivi
intermodal Ouest
Étang de Berre**

Instance de concertation institutionnelle

Partage et d'information sur les démarches intermodales

Présidé par le préfet de région

Participants : élus et techniciens des collectivités, les institutions

Les grandes étapes du projet

- 2020/2021 – Débat public
- 2022/2023 – Concertation continue et conduite des études d'opportunité de phase 2
- 2024 :
 - Comparaison des variantes et choix des variantes préférentielles
 - Études préalables à la Déclaration d'Utilité Publique
- 2024/2025 – Enquête d'Utilité Publique pour :
 - Recueillir les opinions et préoccupations du grand public sur le projet en lien avec son intérêt général

En interaction avec

- Les évolutions législatives :
 - L'application de la loi « 3 DS »*
 - Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC)
- Les projets d'aménagement et autres concertations sur le territoire :
 - Projet Carbon : sept/oct 2023
 - Gravithy : nov 2023/janv 2024
 - H2V : oct /déc 2023
 - ...
- Le comité de suivi intermodal pour :
 - Assurer une approche intégratrice et multimodal des projets sur le territoire et suivre leurs effets en matière de report modal
- La démarche ERC territorialisée

**Loi 3 DS – février 2022 : différenciation, décentralisation, déconcentration et simplification*

- Présenter les variantes d'aménagement étudiées sur les 3 sections
 - Partager et enrichir l'évaluation des variantes au regard des enjeux relatif à l'agriculture et à la ressource en eau
- NB: Les enjeux relatifs aux milieux naturels, aux trafics, à la qualité de l'air et aux nuisances sonores sont traités dans des groupes de travail spécifiques à ces thématiques





2

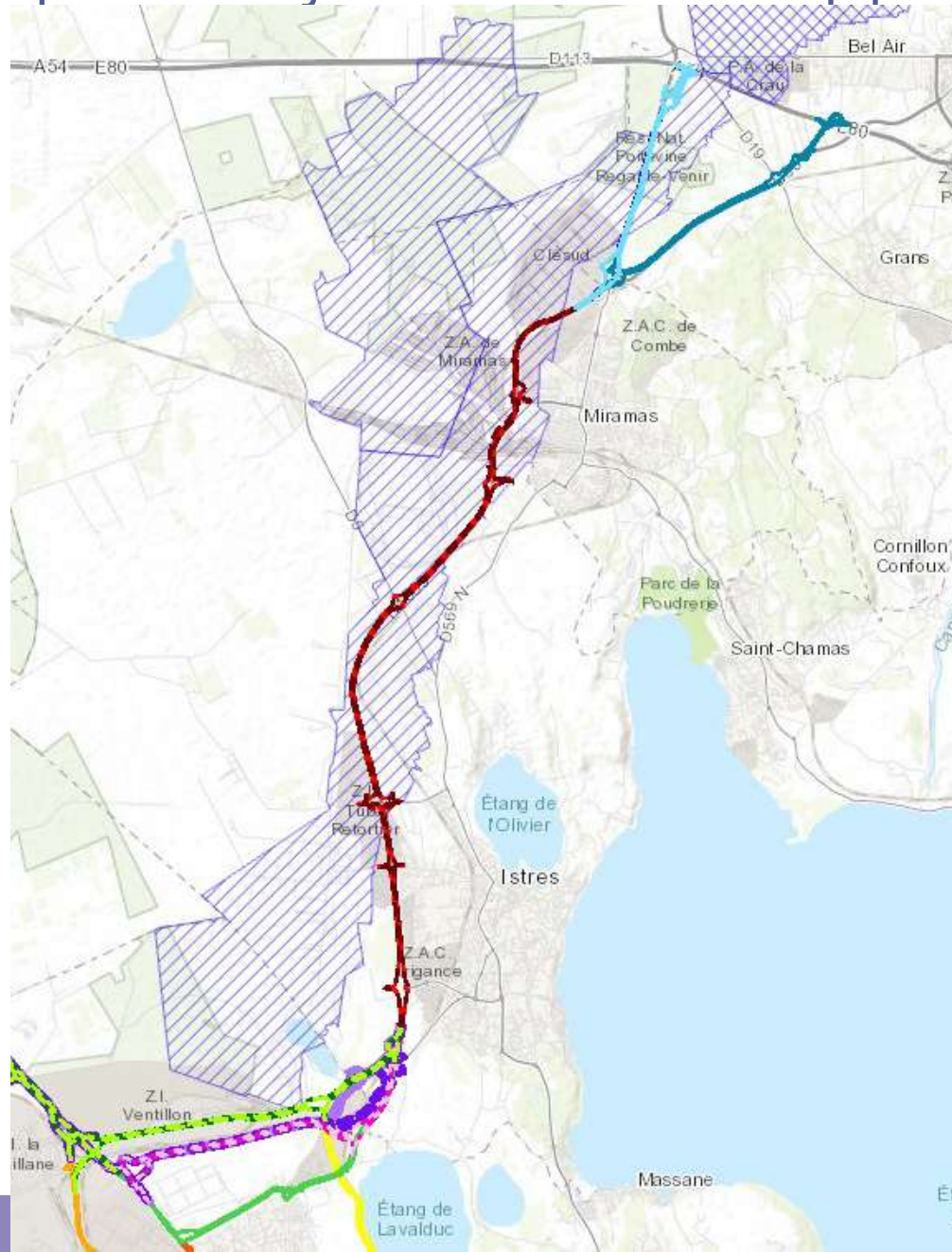
Rappel des principaux éléments du diagnostic agricole et hydraulique



Durée : 5 mn




Principaux enjeux liés à la nappe de Crau

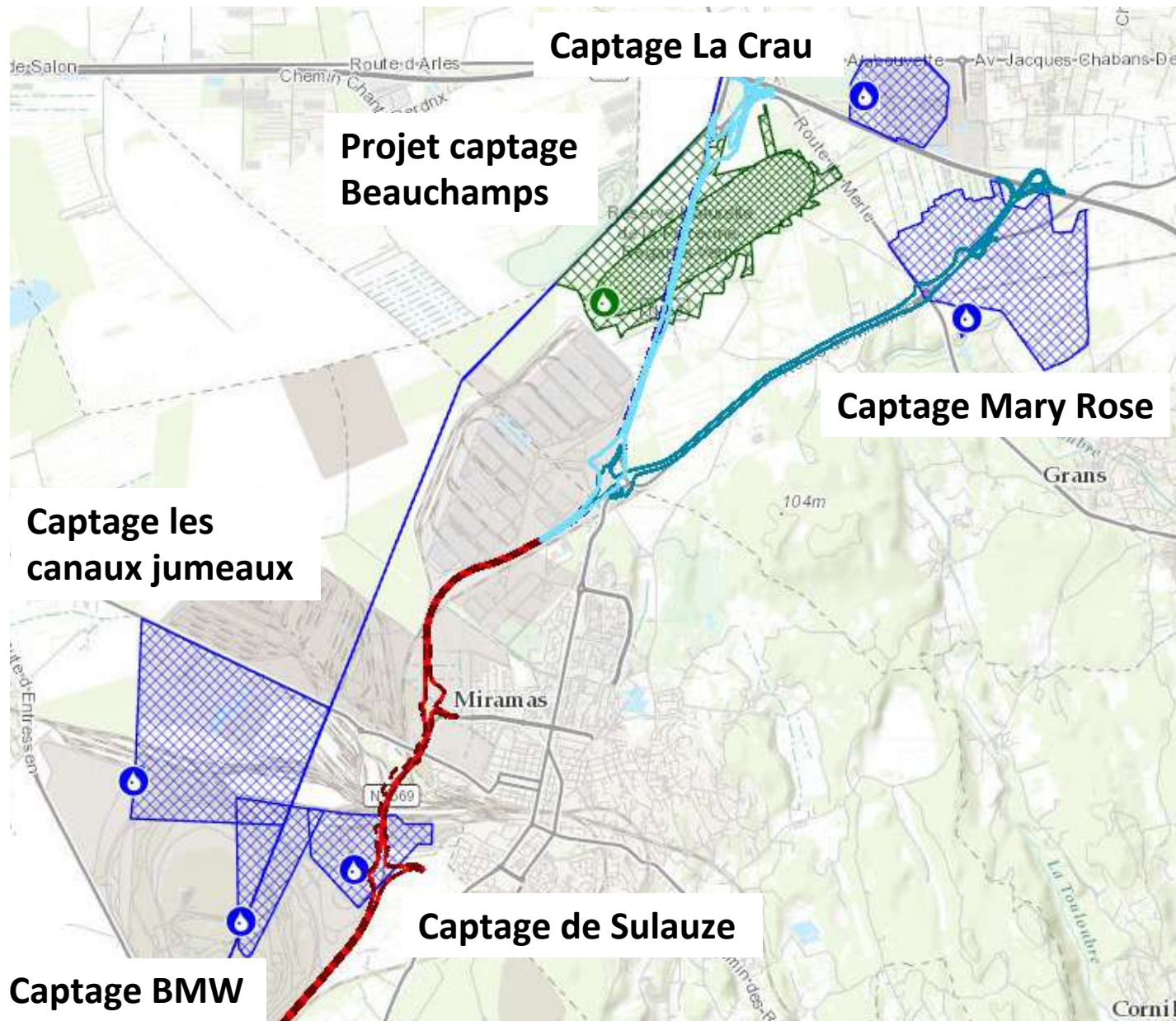


Zone de sauvegarde nappe de la Crau

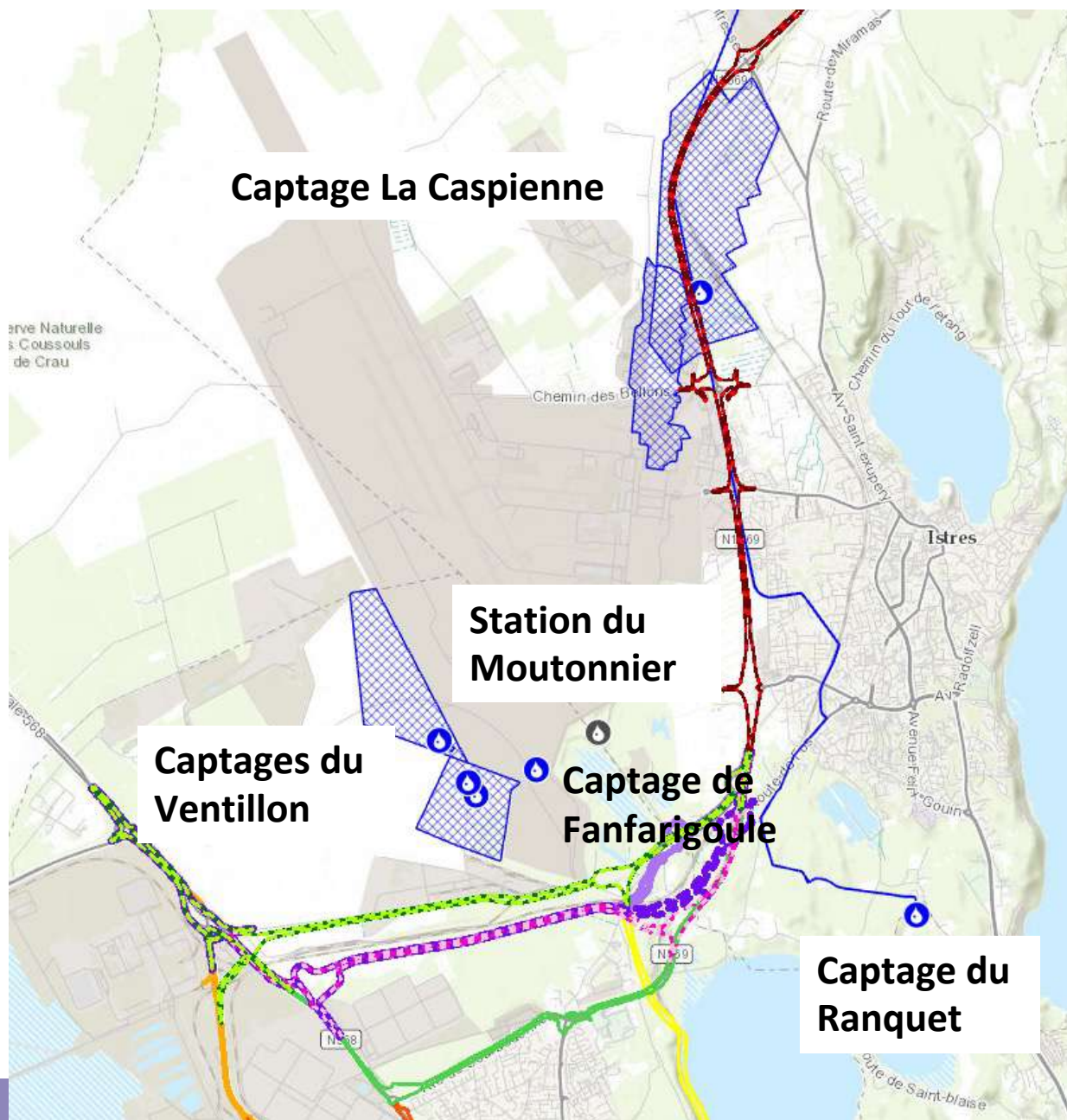
 Zones de sauvegarde exploitées

 Zones de sauvegarde non exploitées actuellement

Principaux enjeux liés à la nappe de Crau



Principaux enjeux liés à la nappe de Crau



Principaux enjeux liés au maintien de l'agriculture

- **Activité économique, créatrice d'emplois :**
 - 56 exploitations, 949 emplois, agriculture dynamique
 - Principale orientation : production fourragère, maraîchage, arboriculture, élevage ovin
 - 95 % des surfaces valorisées sont irrigables (hors surfaces pastorales)
 - Présence de nombreuses Associations Syndicales des Arrosants
- **Façonne les paysages et favorise la biodiversité :**
 - Rôle reconnu du foin de Crau, de l'élevage ovin dans le maintien de plusieurs écosystèmes remarquables, origine des sites Natura 2000
- **Contribue à alimenter les nappes phréatiques et l'Alimentation en Eau Potable :**
 - Rôle de l'irrigation gravitaire et du maillage dense du réseau hydraulique
- **Activités soumises à de fortes contraintes :**
 - Contraintes économiques
 - Contraintes territoriales : plusieurs projets d'aménagements ont impacté l'agriculture au fil des ans d'où une diminution des surfaces et la difficulté pour les exploitants à s'agrandir ou s'installer



3 Présentation de l'évaluation des variantes



Durée : 90 mn



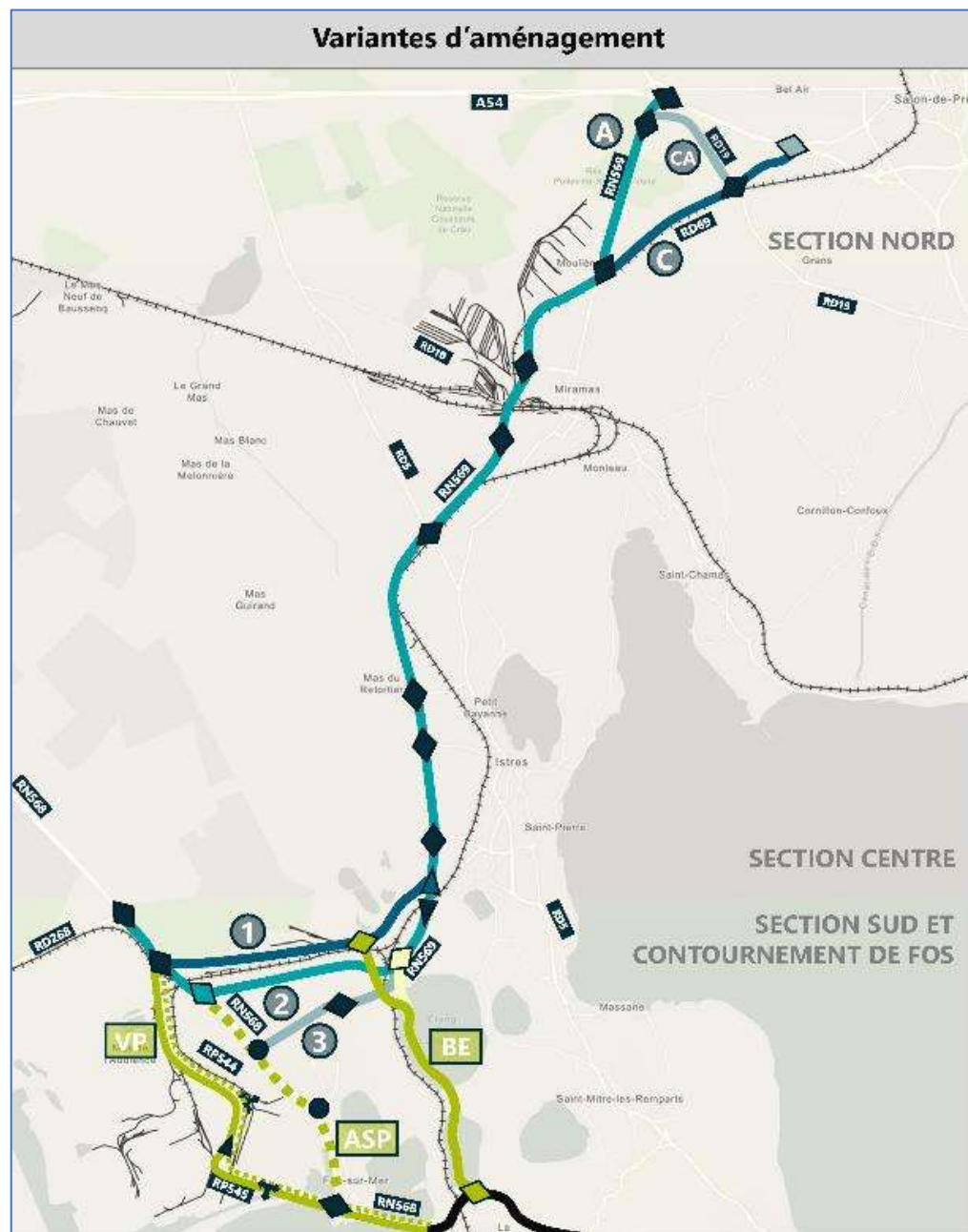
Les variantes étudiées

Section Nord : 3 variantes principales

- **Variante A** : reprise du tracé de la RN569 avec connexion à l'A54 au niveau de l'échangeur existant
- **Variante C** : reprise du tracé de la RN569 avec connexion à l'A54 au moyen d'un nouvel échangeur
- **Variante CA** : tracé mixte RN569, RD19 et RD69

Section Centre : reprise du tracé de la RN569 entre le giratoire de Toupiguières et le demi-échangeur de Rassuen. Étude des variantes d'aménagement ponctuel tel que :

- Possibilité de ne pas doubler les ouvrages au niveau du franchissement du faisceau ferroviaire de Miramas
- Recours à des vitesses maximales autorisées réduites (90km/h, voire 70 km/h au droit des zones urbanisées)
- Etude d'un carrefour plan au droit de Miramas



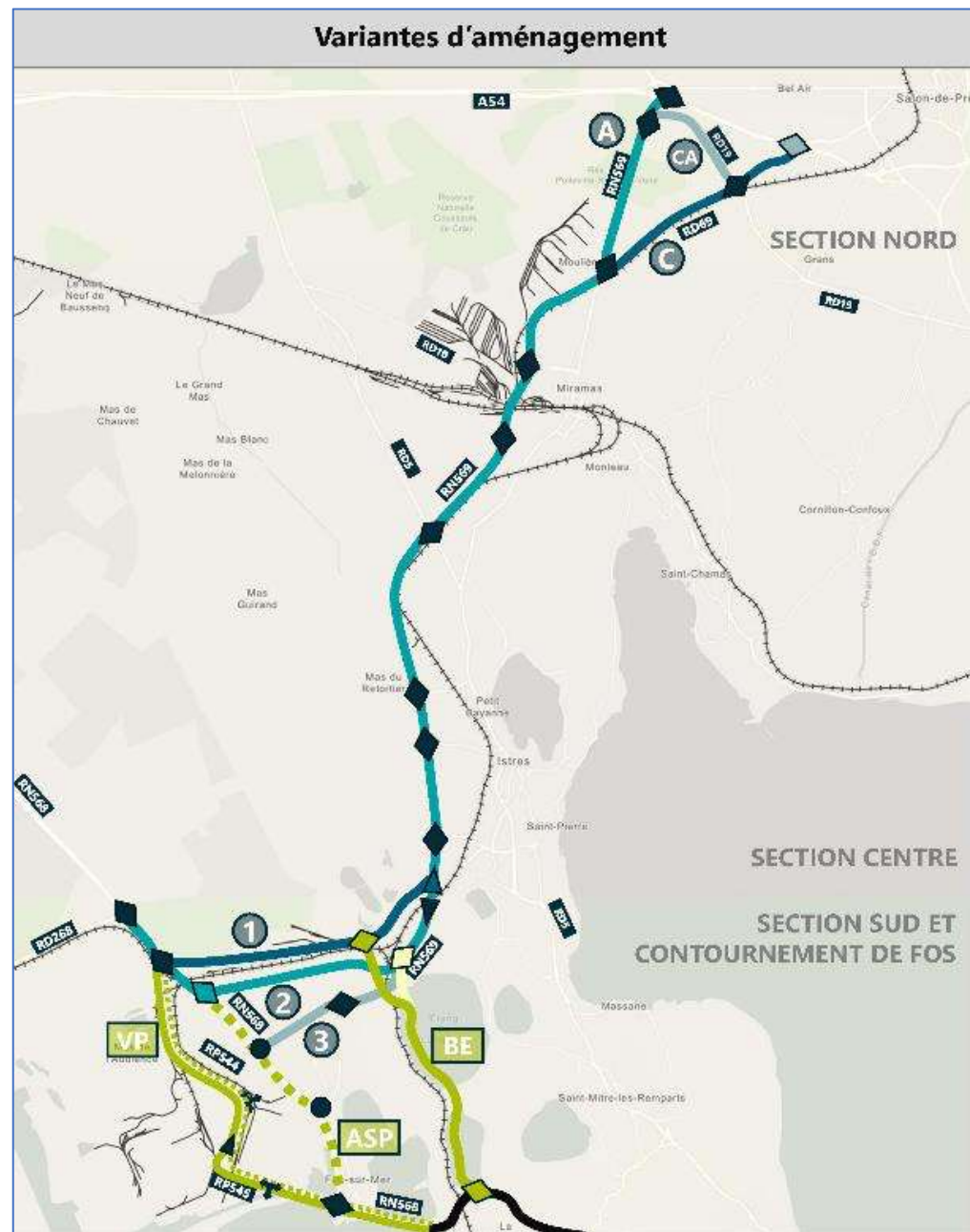
Les variantes étudiées

Section Sud : 3 variantes principales

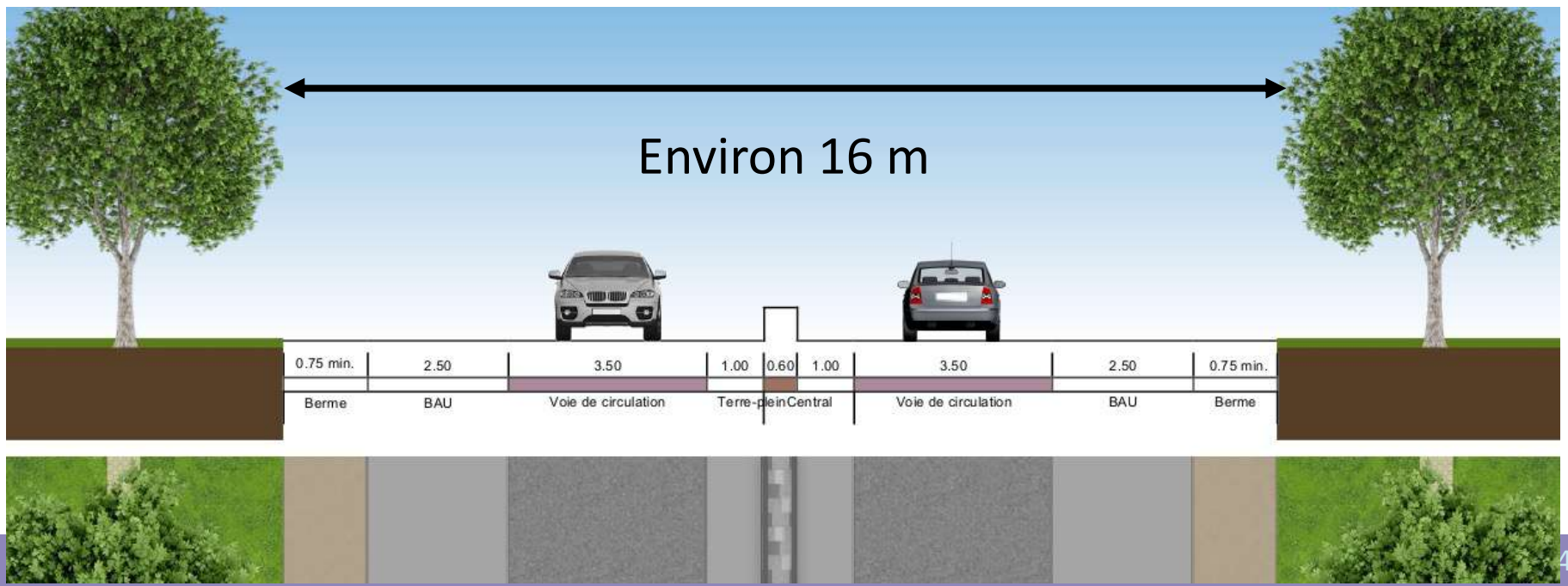
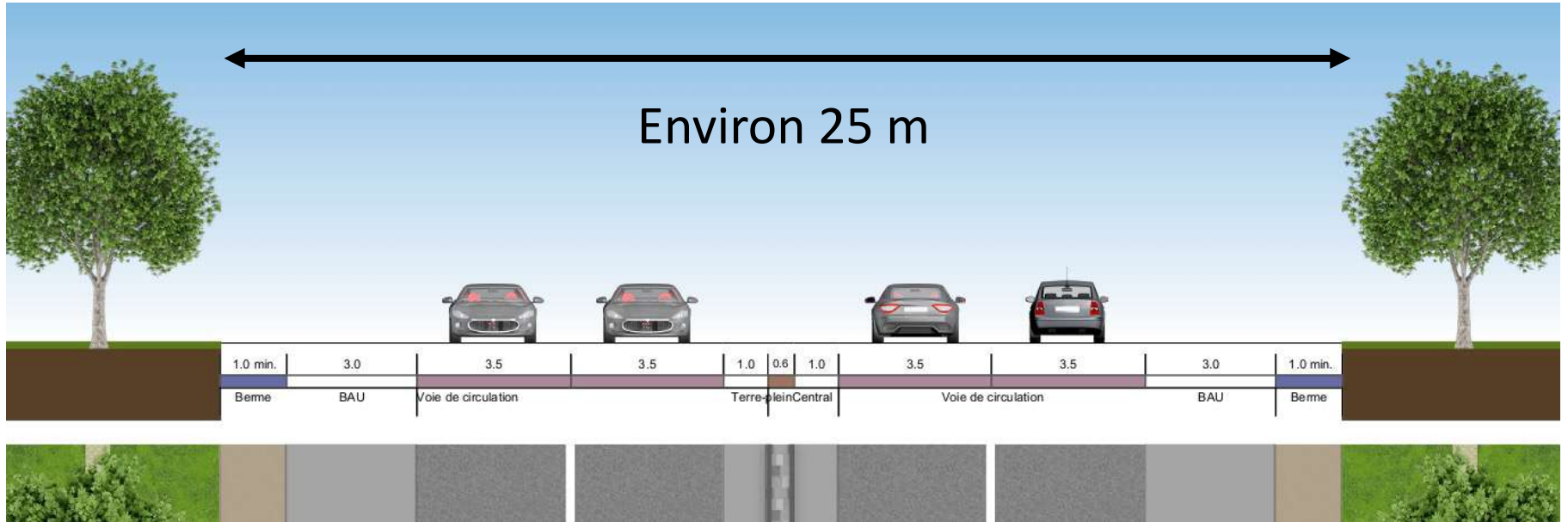
- **Variante 1**, en tracé neuf, côté nord de la voie ferrée secteur Ventillon
- **Variante 2**, en tracé neuf, côté sud de la voie ferrée secteur Ventillon
- **Variante 3** avec un tracé longeant l'actuelle RN569

Contournement de Fos : 3 variantes

- Réaménagement des voies existantes (RN568)
- Aménagement capacitaire des voies portuaires
- Barreau des étangs



Les types de routes envisagés



Les critères retenus pour la comparaison des variantes pour la nappe de la Crau

3 principaux critères retenus

- Améliorer l'assainissement des eaux pluviales et assainir les eaux pluviales des sections en tracé neuf de manière à respecter les objectifs de qualité des eaux de surface et souterraines
- Rétablir la transparence hydraulique
- Réduire l'impact sur les périmètres de protection des captages AEP

Section Nord - Les variantes étudiées

Objectifs du projet	SECTION NORD		
	Variante A à 2x1 voies et 2x2 voies	Variante C à 2x2 voies	Variante CA à 2x1 voies
Réduire les impacts sur la ressource en eau	<ul style="list-style-type: none"> - 3 bassins d'assainissement - Risque débordement de nappe sur un linéaire de 2500 m. => assainissement complexe à réaliser - Interaction avec 0 cours d'eau et 2 écoulements - Futur périmètre de protection rapprochée du forage de Beauchamps : <ul style="list-style-type: none"> - sur 765m (projet de périmètre minimal) - sur 1705m (projet de périmètre maximal) Soit environ 7 à 8 ha 	<ul style="list-style-type: none"> - 2 bassins d'assainissement - Interaction avec 1 cours d'eau et 6 écoulements - Traversée sur un linéaire de 1360m du périmètre de protection rapprochée du captage de Mary Rose (environ 6,59 ha) 	<ul style="list-style-type: none"> - 2 bassins d'assainissement. - Interaction avec 0 cours d'eau et 2 écoulements - Présence du périmètre de protection rapprochée de Mary Rose en limite sur un linéaire de 500 m

Section Centre - Les variantes étudiées

Objectif du projet	SECTION CENTRE	
	Aménagement à 2x2 voies	Aménagement à 2x2 voies sauf section entre Aubanel et Sulauze
Réduire les impacts sur la ressource en eau	<ul style="list-style-type: none">- une dizaine de bassins d'assainissement => assainissement difficile à réaliser- Interaction avec 1 cours d'eau et 12 écoulements- 3430 (610 m pour le captage de Sulauze et 2820 m pour le captage de la Caspienne) soit environ 18 ha	

Section Sud - Les variantes étudiées

Objectif du projet	SECTION SUD				
	Variante 1 à 2x2 voies et à 2x1 voies	Variante 2 raccordement nord à 2x2V	Variante 2 raccordement sud à 2x2V	Variante 3 à 2x2 voies	Variante 2 raccordement sud à 2x1 voies
Réduire les impacts sur la ressource en eau	<ul style="list-style-type: none"> - Assainissement peu contraignant - Interaction avec 0 cours d'eau et 8 écoulements - Absence de captages et de périmètres de protection 	<ul style="list-style-type: none"> - Assainissement peu contraignant - Interaction avec 0 cours d'eau et 6 écoulements - Absence de captages et de périmètres de protection. 	<ul style="list-style-type: none"> - Assainissement contraignant : remontée de nappe sur un linéaire de 300 m), zone inférieure au niveau de la mer - Interaction avec 0 cours d'eau et 6 écoulements - Absence de captages et de périmètres de protection 	<ul style="list-style-type: none"> - Assainissement contraignant : remontée de nappe sur un linéaire de 800 m), zone inférieure au niveau de la mer - Interaction avec 0 cours d'eau et 5 écoulements - Absence de captages et de périmètres de protection 	<ul style="list-style-type: none"> - Assainissement contraignant : remontée de nappe sur un linéaire de 300 m), zone inférieure au niveau de la mer - Interaction avec 0 cours d'eau et 6 écoulements - Absence de captages et de périmètres de protection

Contournement de Fos - Les variantes étudiées

Objectif du projet	CONTOURNEMENT DE FOS		
	Aménagement sur place RN568 & Voies Portuaires	Barreau des étangs en remblais	Voies Portuaires à 2x2V
Réduire les impacts sur la ressource en eau	<ul style="list-style-type: none"> - Assainissement très complexe à mettre en place : remontée de nappe sur 3500 m et emprises restreintes (intégration système d'assainissement très complexe) - Aucun cours d'eau et 3 écoulements - Absence de captages et de périmètres de protection 	<ul style="list-style-type: none"> - Assainissement très complexe à mettre en place : rejet de l'eau des chaussées dans les étangs et remontée de nappe sur 2500 m - Aucun cours d'eau et écoulements - Absence de captages et de périmètres de protection 	<ul style="list-style-type: none"> - Assainissement très complexe à mettre en place : remontée de nappe sur 3500 m et emprises restreintes (intégration système d'assainissement très complexe). - Aucun cours d'eau et 3 écoulements - Absence de captages et de périmètres de protection

Les critères retenus pour la comparaison des variantes pour l'agriculture

5 principaux critères retenus

- Zone de sauvegarde de la nappe de Crau : surface indicative et linéaire concerné
- Surface agricole impactée dont surface en foin de Crau
- Nombre d'exploitations agricoles concernées et potentiellement remises en cause économiquement
- Accès direct à la RN : nombre exploitations concernées
- Interception canaux d'irrigation : nombre de réseaux primaire et secondaire

Description de la variante

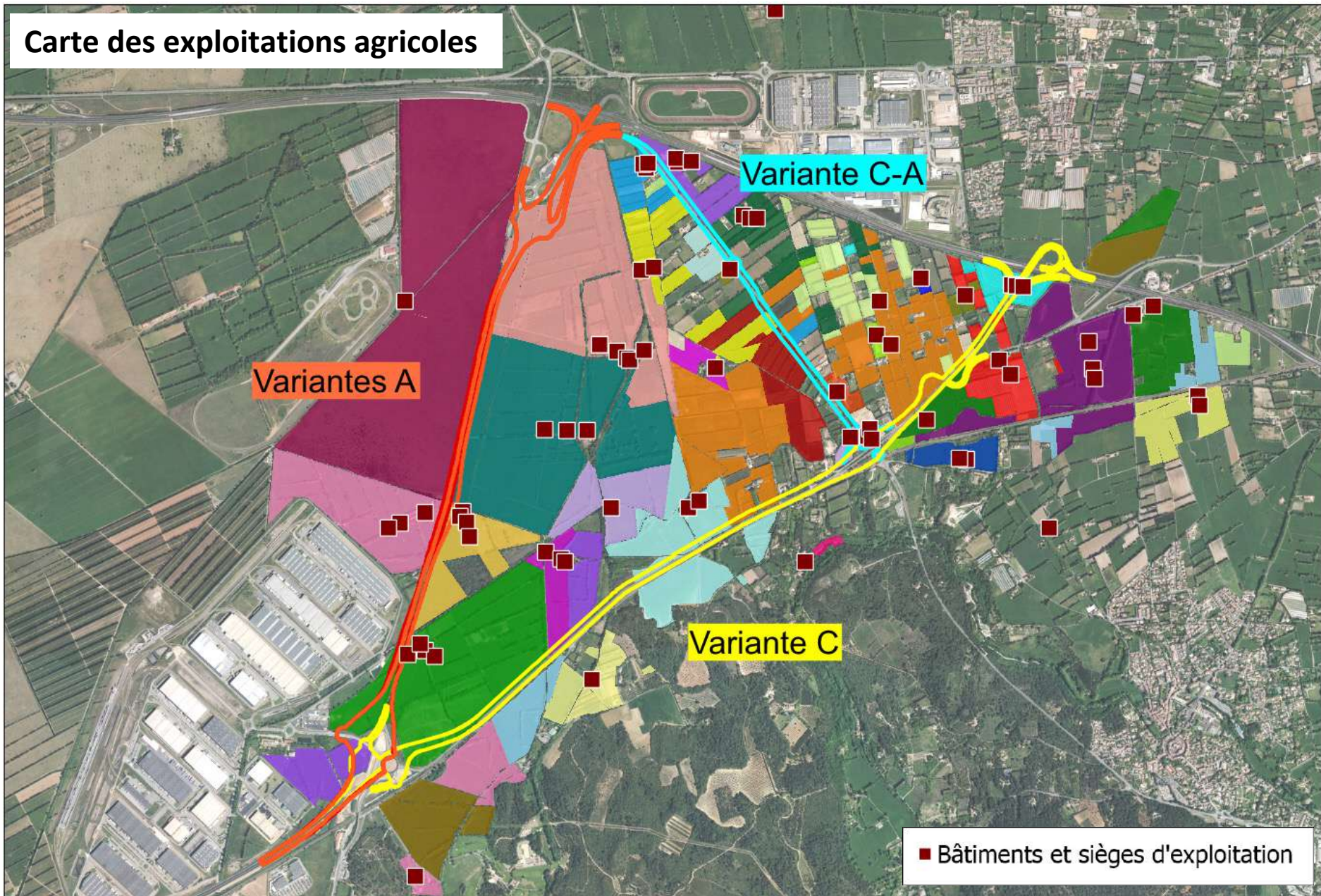
Variante A à 2x1 voies et échangeurs dénivelés

Variante A à 2x2 voies à caractéristiques autoroutières

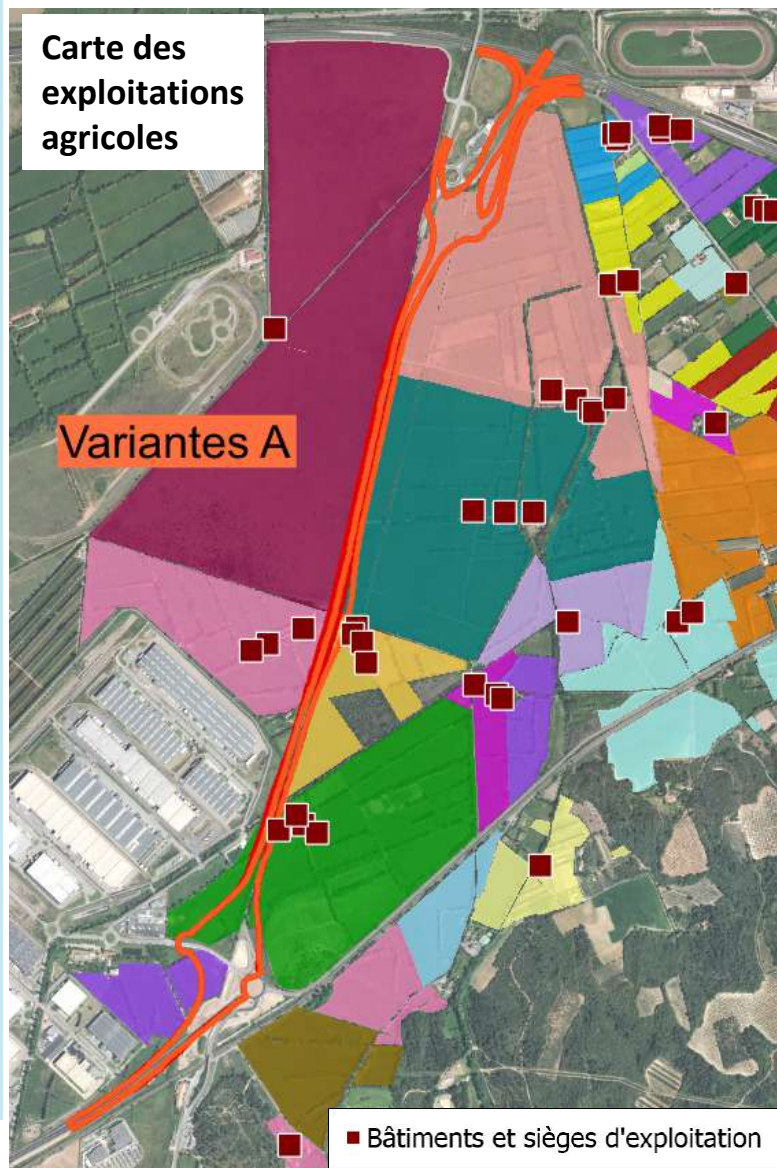
Variante C à 2x2 voies à caractéristiques autoroutières

Variante CA à 2x1 voies et échangeurs dénivelés

Carte des exploitations agricoles



SECTION NORD - Les variantes étudiées

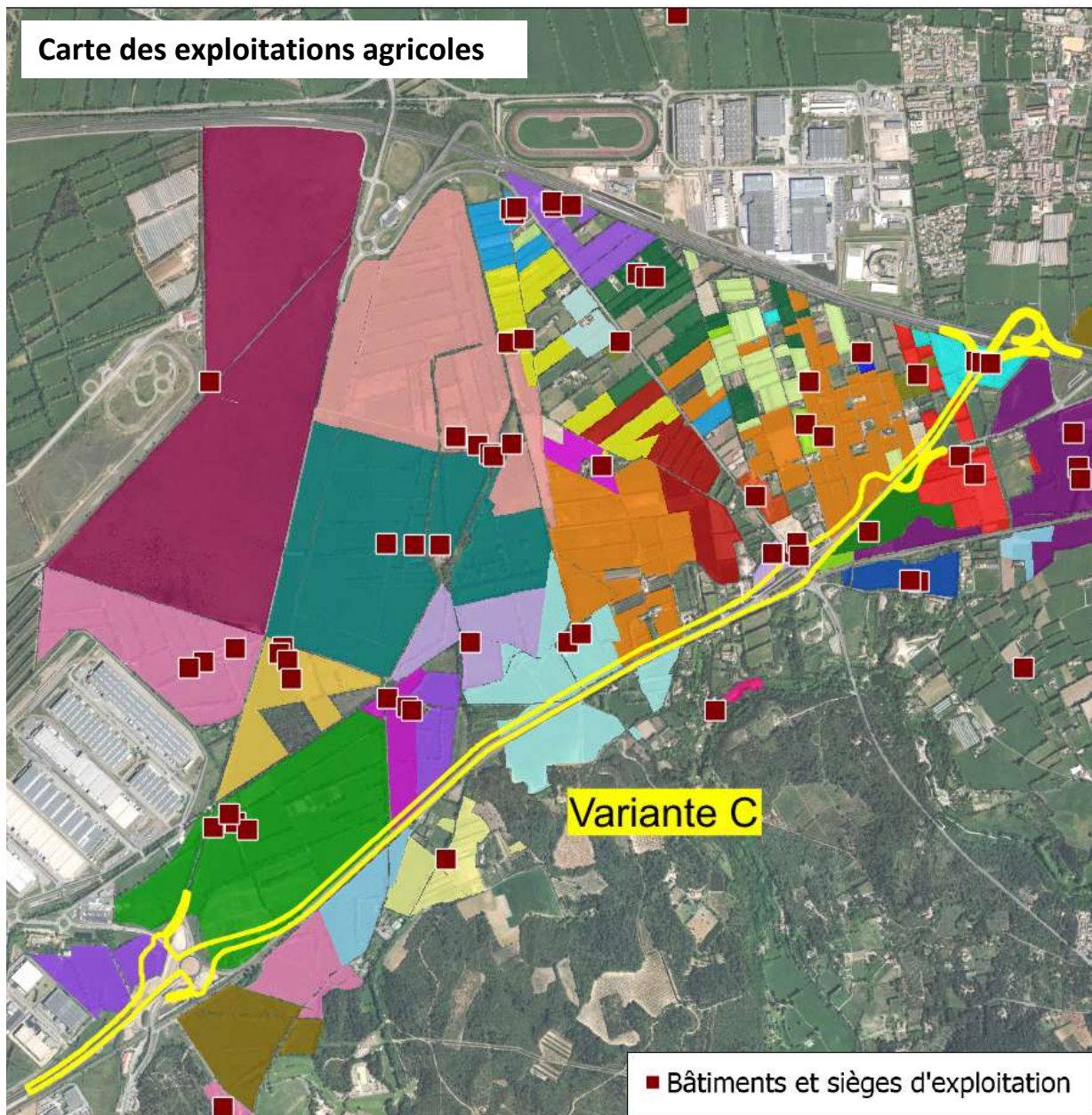


Les variantes A à 2x1 voies et 2x2 voies auront des impacts assez similaires sur l'agriculture et les agriculteurs

Sous objectifs du projet	Variantes A à 2x1 voies et 2x2 voies
Zone de sauvegarde de la nappe de Crau concernée	Surface impactée de 13 ha - Un linéaire d'environ 2,8 km
Surface agricole impactée dont foin de Crau	18 ha de surface agricole impactée dont 13 ha de Foin de Crau (+2 ha en 2x2 voies)
Nombre d'exploitations agricoles concernées et potentiellement remises en cause	7 exploitations impactées dont 3 très peu impactées Pas de remise en cause d'exploitation
Accès direct à RN : nombre exploitations concernées	5 accès
Interception canaux d'irrigation : nombre de réseaux primaire et secondaire	7 réseaux

SECTION NORD - Les variantes étudiées

Carte des exploitations agricoles



Variante C à 2x2 voies

Pas d'impact sur la zone de sauvegarde de la nappe de Crau

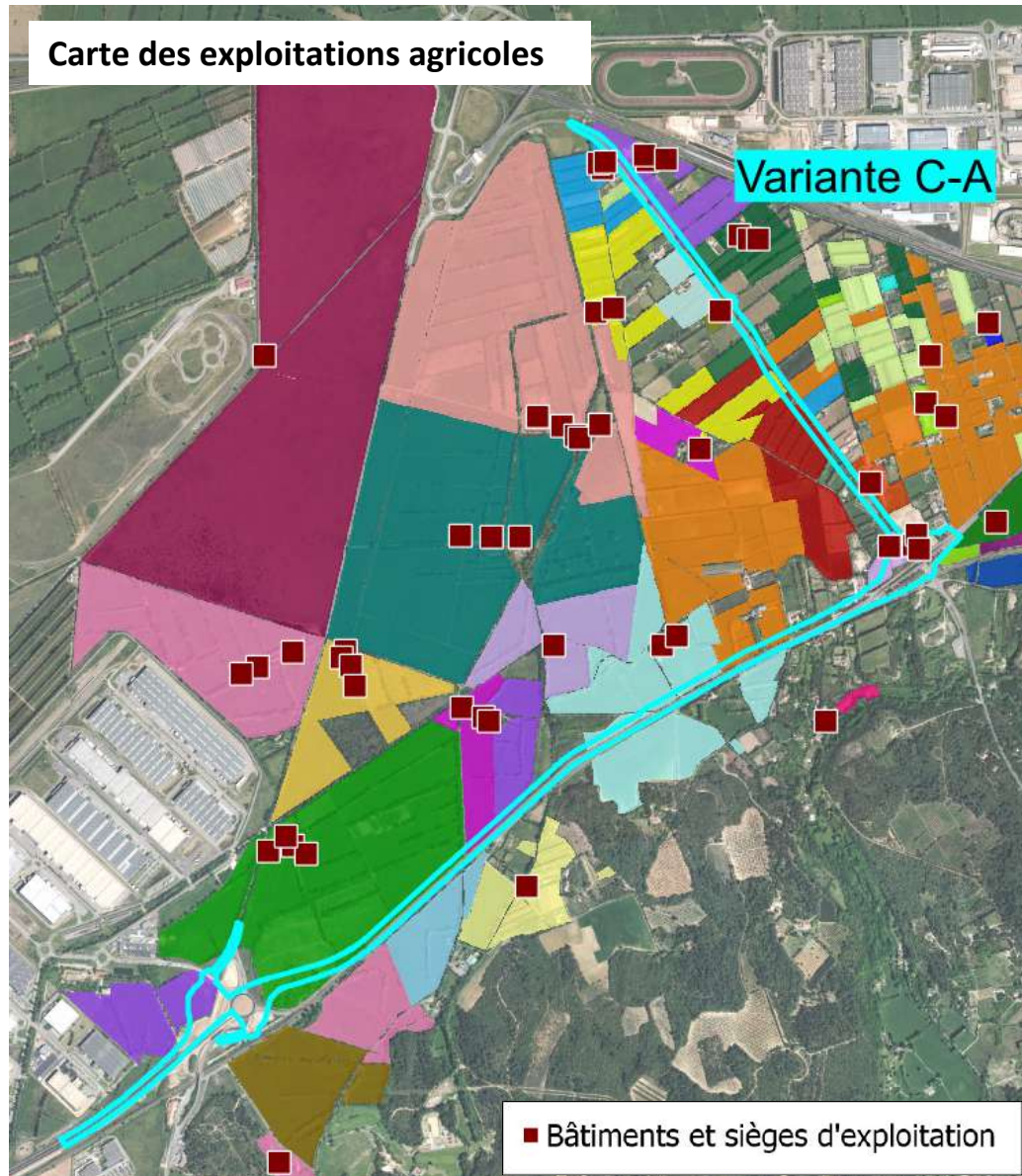
17 ha impactés dont 2 ha de maraichage/1 ha de pépinière et 4 ha de Foin de Crau

11 exploitations impactées dont 3 exploitations potentiellement remises en cause/ 5 bâtiments impactés

10 accès

16 réseaux

SECTION NORD - Les variantes étudiées



Variante alternative C-A via la RD19

Un linéaire d'environ 700 m impactant peu la zone de sauvegarde de la nappe de Crau

11,5 ha impactés dont 5 ha de foin de Crau + impact fort sur 1 exploitation maraichère et 1 pépinière

14 exploitations impactées dont 3 exploitations potentiellement remises en cause

10 accès

12 réseaux

SECTION NORD - Les variantes étudiées

Sous objectifs du projet	Variante A	Variante C	Variante alternative C-A via la RD19
Zone de sauvegarde de la nappe de Crau concernée	Surface impactée de 13 ha - Un linéaire d'environ 2,8 km	Pas d'impact sur la zone de sauvegarde de la nappe de Crau	Un linéaire d'environ 700 m impactant peu la zone de sauvegarde de la nappe de Crau
Surface agricole impactée dont foin de Crau	18 ha impactés dont 13 ha de Foin de Crau (+2 ha en 2x2 voies)	17 ha impactés dont 2 ha de maraichage/1 ha de pépinière et 4 ha de Foin de Crau	11,5 ha impactés dont 5 ha de foin de Crau + impact fort sur 1 exploitation maraichère et 1 pépinière
Nombre d'exploitations agricoles concernées et potentiellement remises en cause	7 exploitations impactées dont 3 très peu impactées Pas de remise en cause d'exploitation	11 exploitations impactées dont 3 exploitations potentiellement remises en cause/ 5 bâtiments impactés	14 exploitations impactées dont 3 exploitations potentiellement remises en cause
Accès direct à RN : nombre exploitations concernées	5 accès	10 accès	10 accès
Interception canaux d'irrigation : nombre de réseau primaire et secondaire	7 réseaux	16 réseaux	12 réseaux

SECTION NORD - Les variantes étudiées

OBJECTIF DU PROJET	SECTION NORD		
	Variantes A	Variante C	Variante alternative C-A via la RD19
Réduire les impacts sur les activités agricoles et le fonctionnement hydraulique	Variantes qui impactent 7 exploitations ainsi que des parcelles en foin de Crau mais qui ne remet pas en cause d'exploitations agricoles en place	Variante qui impacte 11 exploitations dont 3 potentiellement remises en cause, des productions agricoles à haute valeur ajoutée ainsi que de nombreux accès (10) et réseaux d'irrigation et de drainage (16)	Variante qui impacte 14 exploitations dont 3 potentiellement remises en cause, des productions agricoles à haute valeur ajoutée ainsi que de nombreux accès (10) et réseaux d'irrigation et de drainage (12)

Description de la variante

Aménagement à **2x2 voies** sur toute la section et **dénivellation de tous les points d'échange**

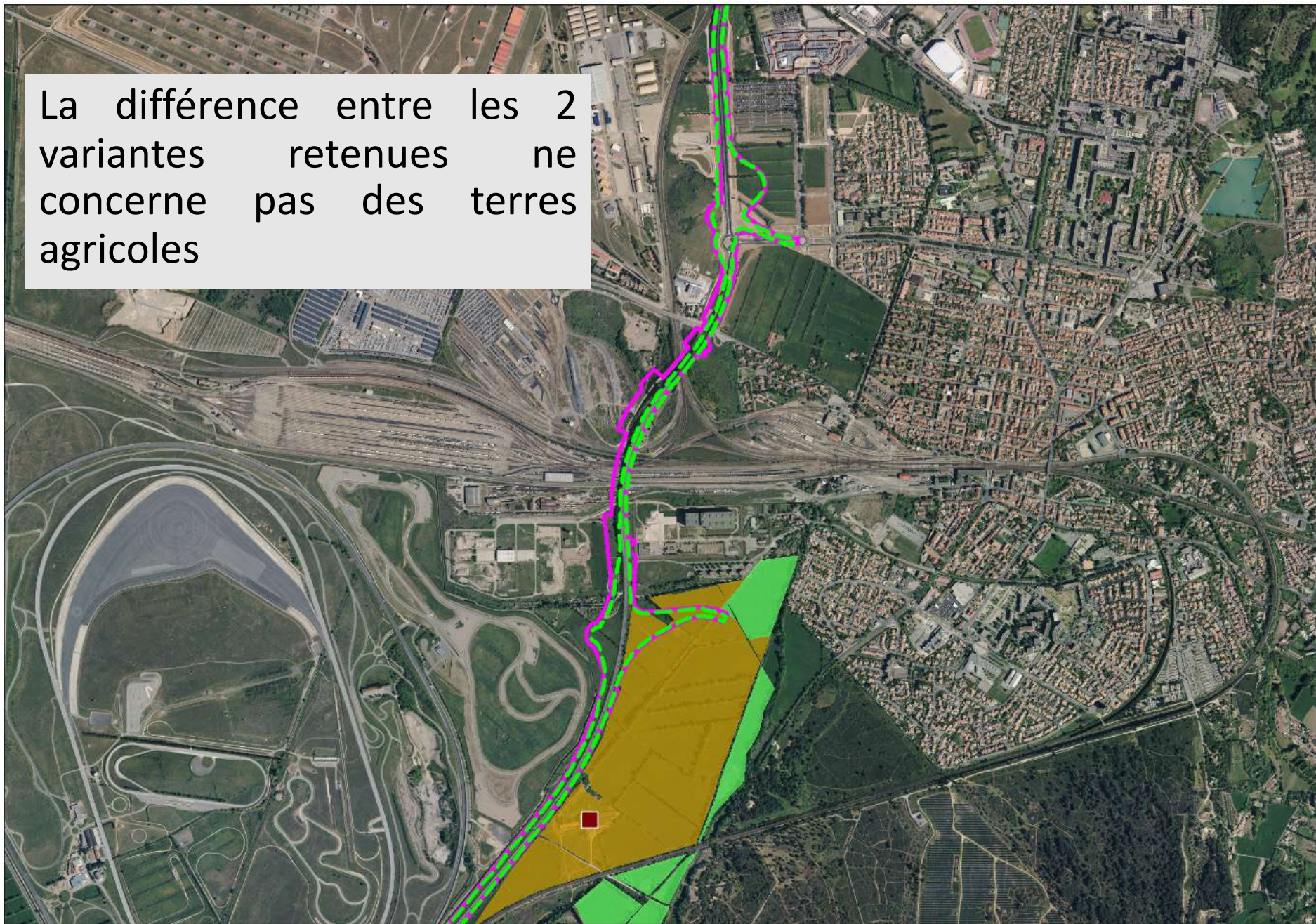
Aménagement à **2x2 voies** sur toute la section et **dénivellation de tous les points d'échange**, à l'exception de la section entre Aubanel et Sulauze aménagée en voie **bidirectionnelle** et des **points d'échange à niveau**

Aménagement à **2x2 voies** sur toute la section avec **dénivellation de tous les points d'échange**, à l'exception de la section entre Aubanel et Sulauze aménagée en **2x1 voie** et des **points d'échange à niveau**

Aménagement à **2x2 voies** sur toute la section avec **dénivellation de tous les points d'échange**, à l'exception de la section entre Aubanel et Sulauze

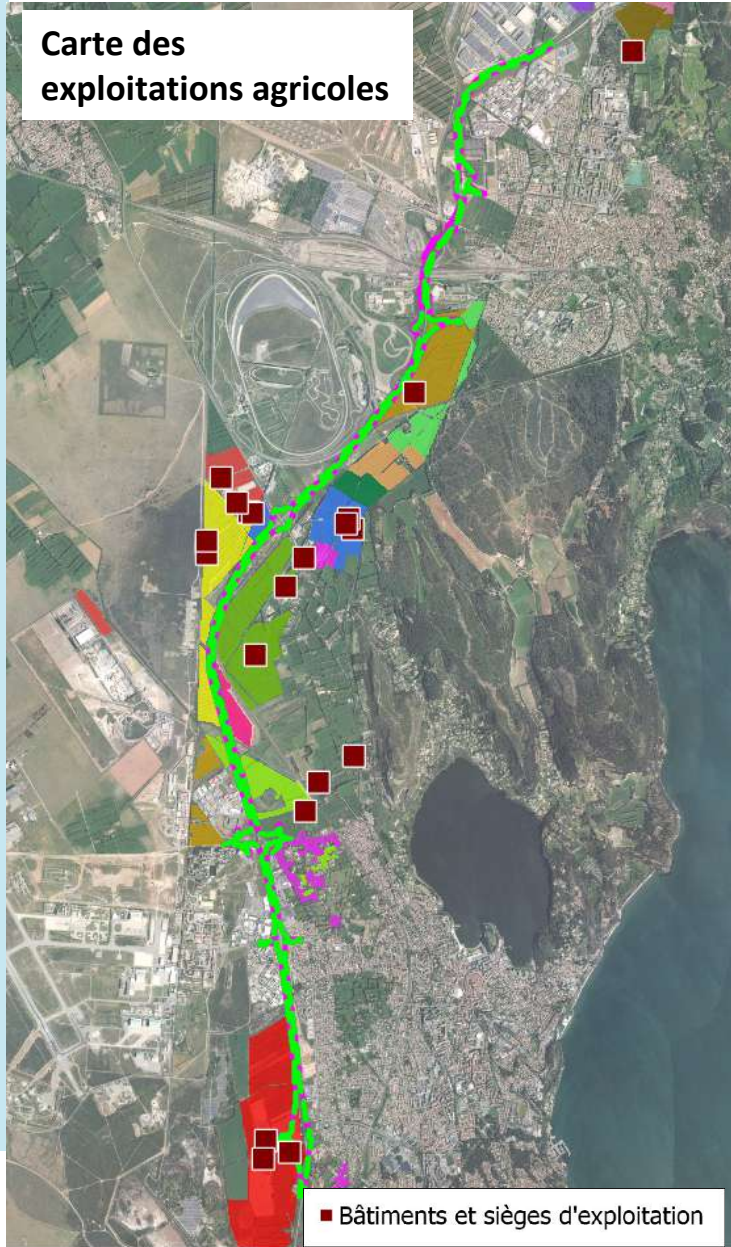
- **2 variantes en aménagement sur place avec des différences concernant les points d'échanges**

La différence entre les 2 variantes retenues ne concerne pas des terres agricoles



SECTION CENTRE - Les variantes étudiées

Carte des exploitations agricoles



■ Bâtiments et sièges d'exploitation

Les 2 variantes auront des impacts similaires sur l'agriculture et les agriculteurs du territoire

Sous objectifs du projet	SECTION CENTRE
	Aménagement sur place 2x2 voies
Zone de sauvegarde de la nappe de Crau concernée	Une surface impactée de 60,32 ha (yc route existante) - Un linéaire d'environ 10 km
Surface agricole impactée dont foin de Crau	9 ha de surface agricole impactée dont 6 ha de Foin de Crau
Nombre d'exploitations agricoles concernées et potentiellement remises en cause	3 exploitations agricoles impactées dont 1 très peu impactée Pas de remise en cause d'exploitation (1ere appréciation)
Accès direct à RN : nombre exploitations concernées	4 accès
Interception canaux d'irrigation : nombre de réseau primaire et secondaire	10 réseaux

OBJECTIF DU PROJET	SECTION CENTRE
	Aménagement sur place 2x2 voies
Réduire les impacts sur les activités agricoles et le fonctionnement hydraulique	Aménagement sur place qui limite les impacts sur le fonctionnement des exploitations agricoles à condition de rétablir les circulations agricoles et les réseaux hydrauliques

Les 2 variantes auront des impacts similaires.

Description de la variante

Variante 1 à 2x1 voies et échangeurs dénivelés

Variante 1 à 2x2 voies à caractéristiques autoroutières

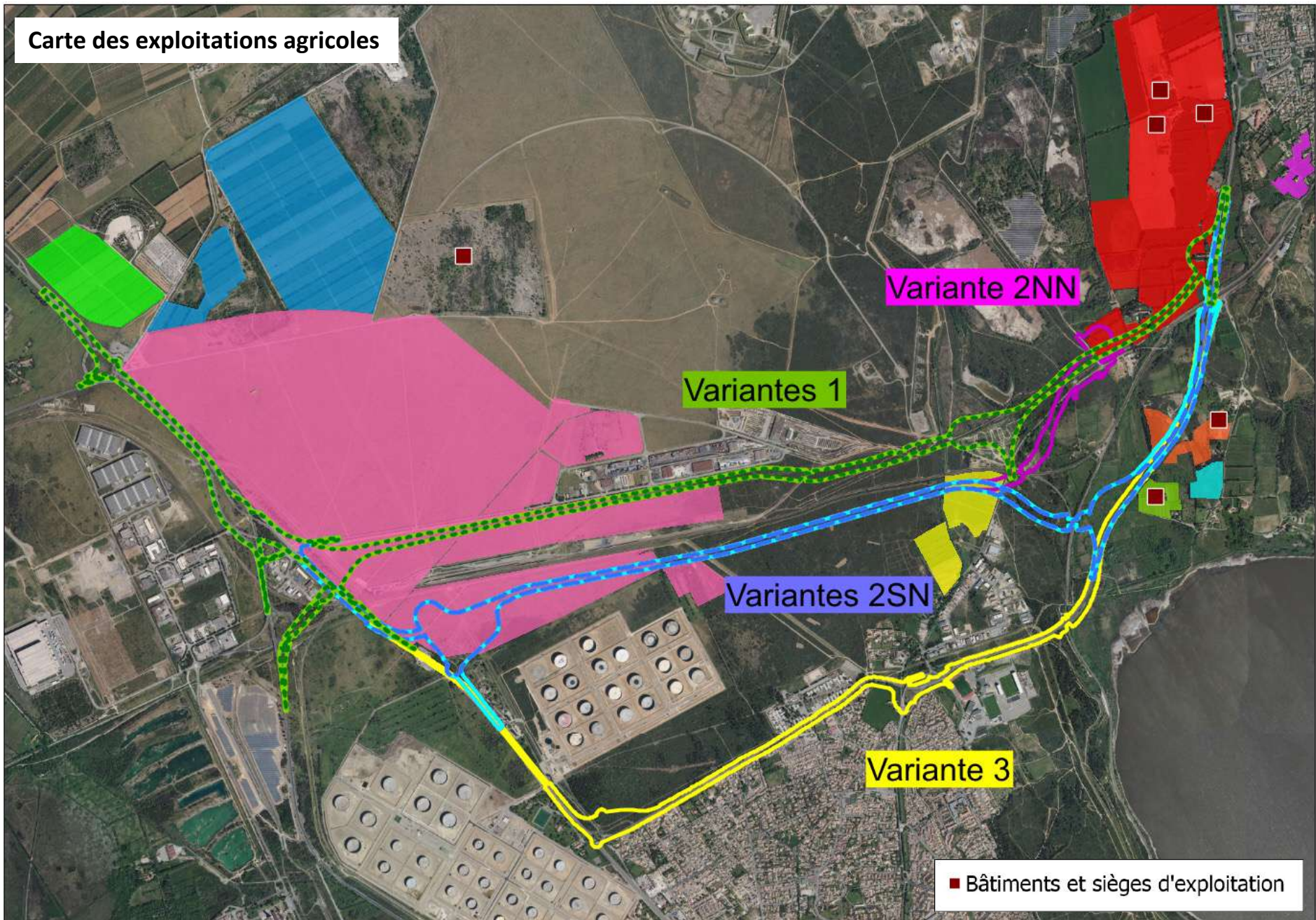
Variante 2 à 2x1 voies et échangeurs dénivelés

Variante 2 NN à 2x2 voies à caractéristiques autoroutières avec un raccordement Nord au nord de Rassuen et un raccordement Sud sur la RN568

Variante 2 SN à 2x2 voies à caractéristiques autoroutières avec un raccordement Nord au Sud du triangle ferroviaire et un raccordement Sud sur la RN568

Variante 3 à 2x2 voies type artère urbaine à échangeurs dénivelés

Carte des exploitations agricoles



SECTION SUD - Les variantes étudiées

Très faible impact sur la zone de sauvegarde de la nappe de Crau

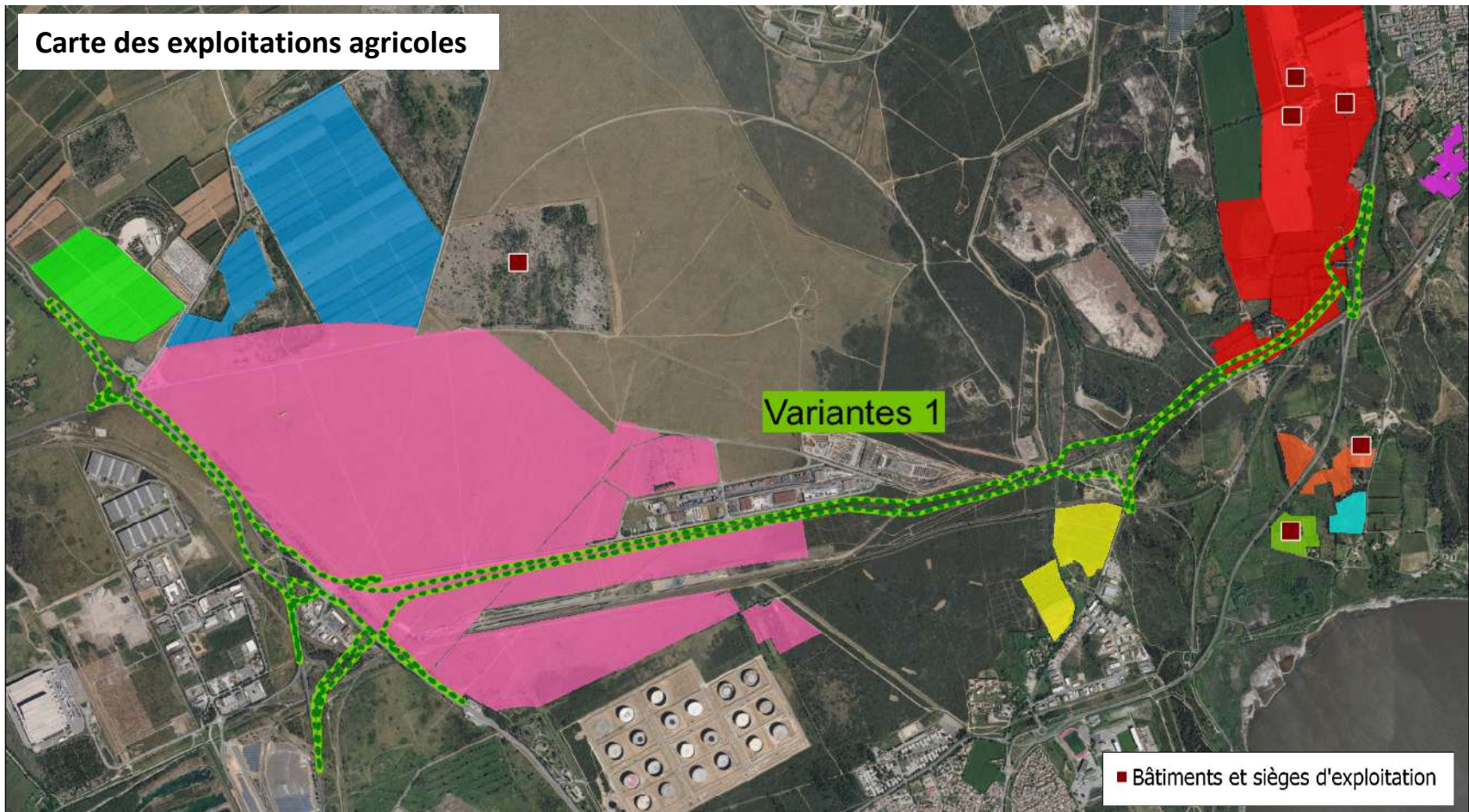
19 ha impactés dont 5 ha de Foin de Crau

2 exploitations agricoles impactées
Pas de remise en cause d'exploitation

3 accès

4 réseaux

Carte des exploitations agricoles



SECTION SUD - Les variantes étudiées

Pas d'impact sur la zone de sauvegarde de la nappe de Crau

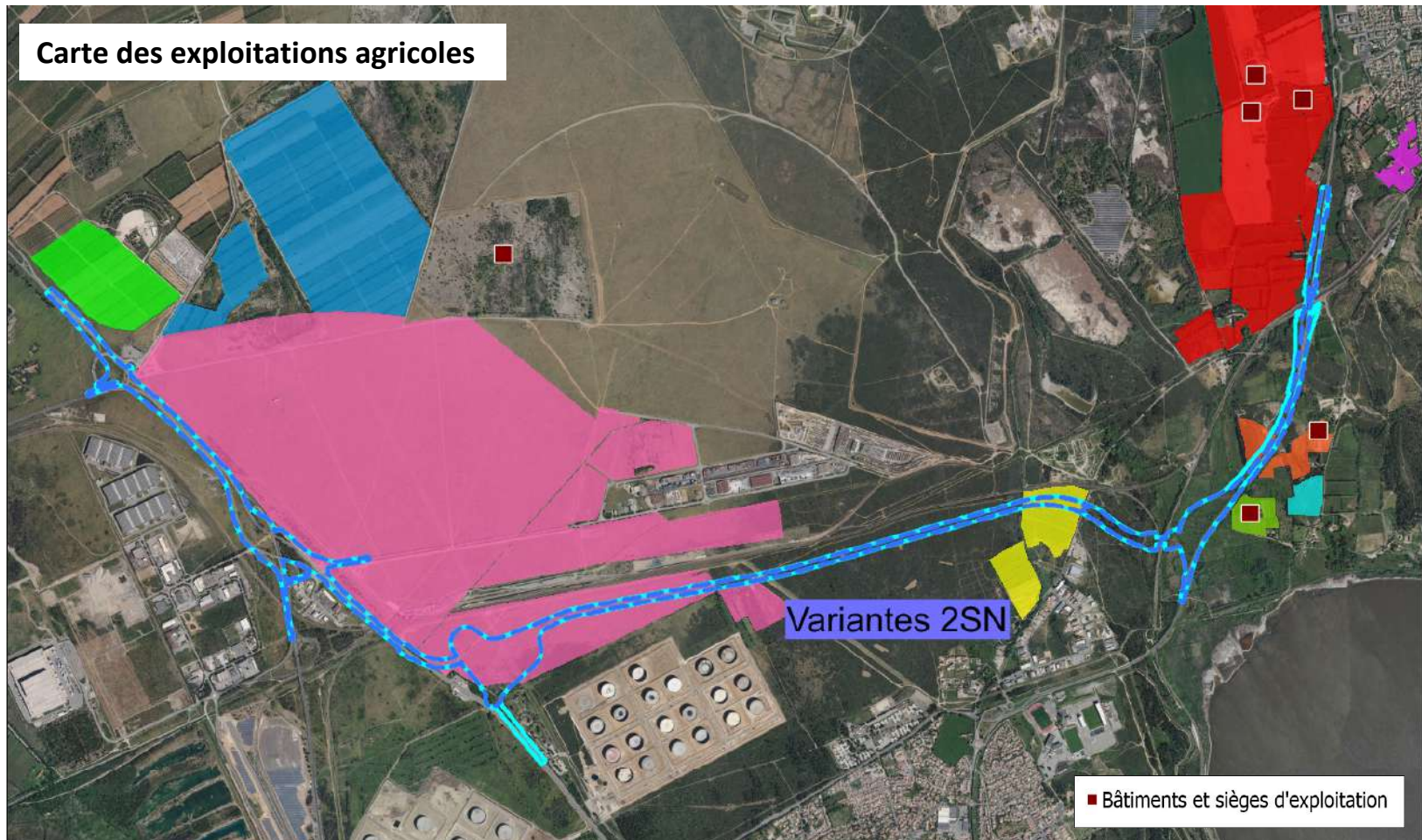
20 ha de surface agricole impactée dont 0,7 ha de Foin de Crau

3 exploitations agricoles impactées
Pas de remise en cause d'exploitation

3 accès

1 réseau

Carte des exploitations agricoles



SECTION SUD - Les variantes étudiées

Pas d'impact sur la zone de sauvegarde de la nappe de Crau

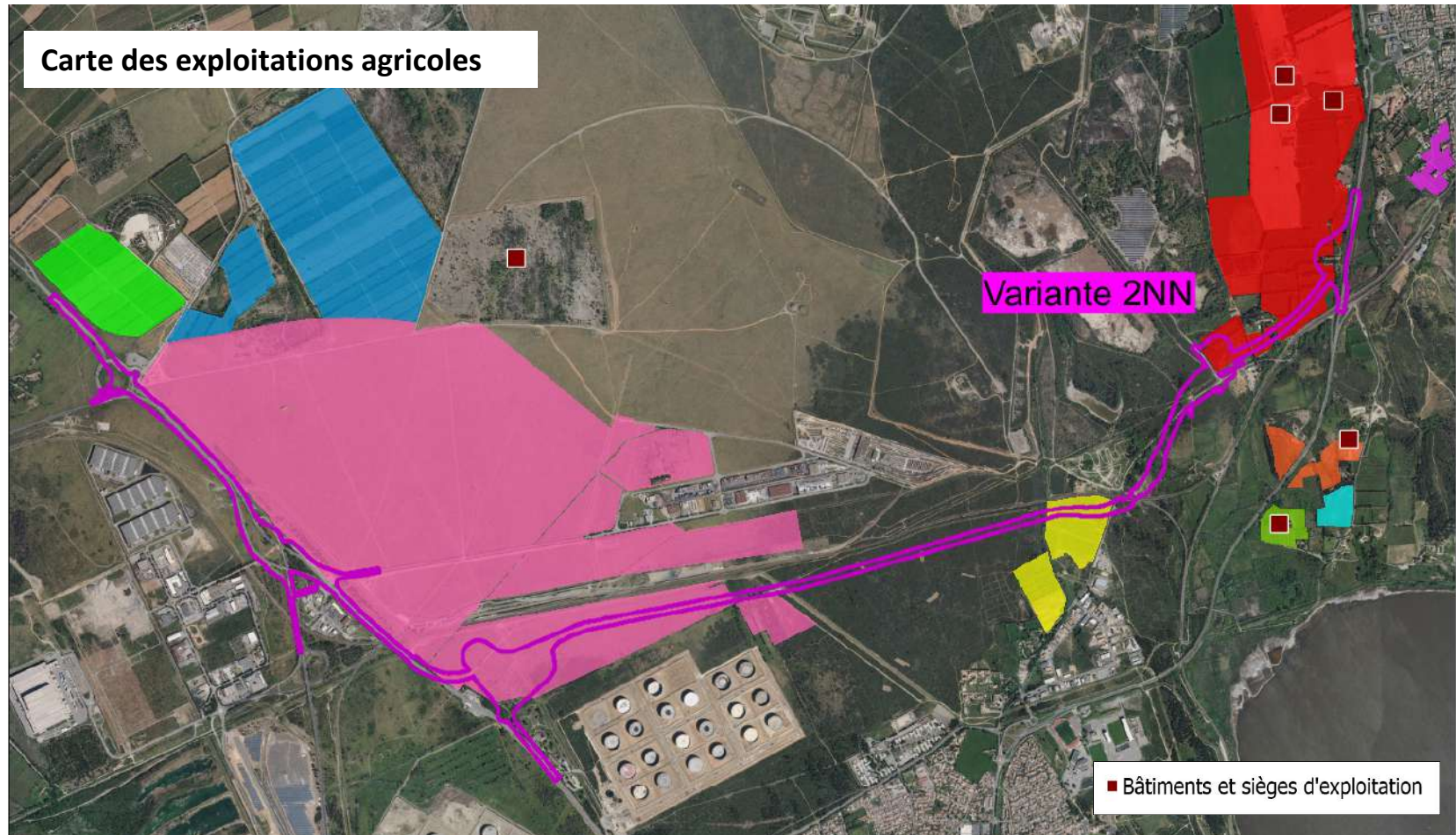
25,6 ha de surface agricole impactée dont 6,2 ha de Foin de Crau

3 exploitations agricoles impactées
Pas de remise en cause d'exploitation

3 accès

3 réseaux

Carte des exploitations agricoles



SECTION SUD - Les variantes étudiées

Pas d'impact sur la zone de sauvegarde de la nappe de Crau

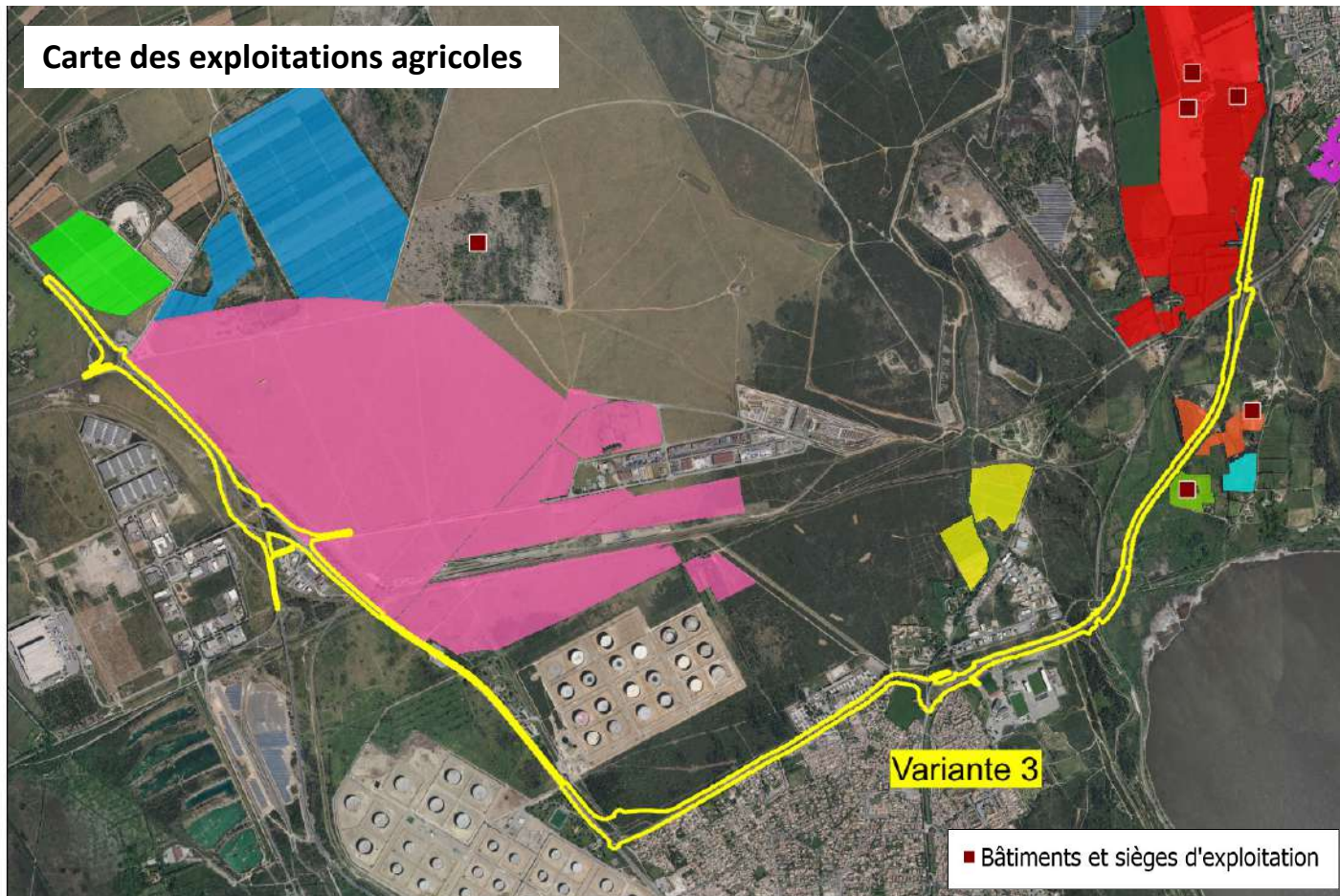
2,9 ha de surface agricole sous valorisée

1 exploitation agricole peu impactée
Pas de remise en cause d'exploitation

3 accès

1 réseau

Carte des exploitations agricoles



SECTION SUD - Les variantes étudiées

Sous objectifs du projet	Variante 1	Variante 2 SN	Variante 2 NN	Variante 3
Zone de sauvegarde de la nappe de Crau concernée	Très faible impact sur la zone de sauvegarde de la nappe de Crau			
Surface agricole impactée dont foin de Crau	19 ha impactés dont 5,2 ha de Foin de Crau	20 ha impactés dont 0,7 ha de Foin de Crau	26 ha de surface agricole impactée dont 6 ha de Foin de Crau	3 ha de surface agricole sous valorisée
Nombre d'exploitations agricoles concernées et potentiellement remises en cause	2 exploitations agricoles impactées Pas de remise en cause d'exploitation	3 exploitations agricoles impactées Pas de remise en cause d'exploitation	3 exploitations agricoles impactées Pas de remise en cause d'exploitation	1 exploitation agricole peu impactée Pas de remise en cause d'exploitation
Accès direct à RN : nombre exploitations concernées	3 accès	3 accès	3 accès	3 accès
Interception canaux d'irrigation : nombre de réseau primaire et secondaire	4 réseaux	1 réseau	3 réseaux	1 réseau

SECTION SUD - Les variantes étudiées

OBJECTIF DU PROJET	Variantes 1	Variantes 2 SN	Variante 2 NN	Variante 3
Réduire les impacts sur les activités agricoles et le fonctionnement hydraulique	Variantes qui impactent 19 ha de terres agricoles dont 5 ha de Foin de Crau. 2 exploitations impactées (pas de remise en cause)	Variante qui impacte 20 ha de terres agricoles dont 19 ha non irriguées (sans de Foin de Crau) et qui impacte 3 exploitations (pas de remise en cause)	Variante qui impacte 25,6 ha de terres agricoles dont 6 ha en Foin de Crau. 3 exploitations impactées (pas de remise en cause)	Variante qui limite très fortement l'impact sur les terres agricoles (3 ha) et sur les exploitations en place (1 seule exploitation faiblement impactée). Aucune surface en Foin de Crau n'est concernée

Les variantes 1 impactent des surfaces importantes (19 ha dont 5 ha de foin de Crau) mais elles ne remettent pas en cause les exploitations agricoles en place.

Les variantes 2 n'ont pas le même impact selon leurs profils. **La variante V2NN** correspond à celle qui consomme le plus de terres agricoles et de foin de Crau.

D'un point de vue des impacts sur le milieu agricole, la variante 3 est la moins impactante des variantes (seulement 2 ha impactés hors foin de Crau et peu d'impact sur les exploitations agricoles en place).

CONTOURNEMENT DE FOS – Les variantes étudiées

Description de la variante

Réaménagement des voies existantes - RN568 et voies portuaires

Barreau des étangs en remblais - Route à 2x1 voies et à échangeurs dénivelés

Barreau des étangs en viaduc - Route à 2x1 voies et à échangeurs dénivelés

Barreau des étangs en remblais – Route à 2x2 voies à caractéristiques autoroutières

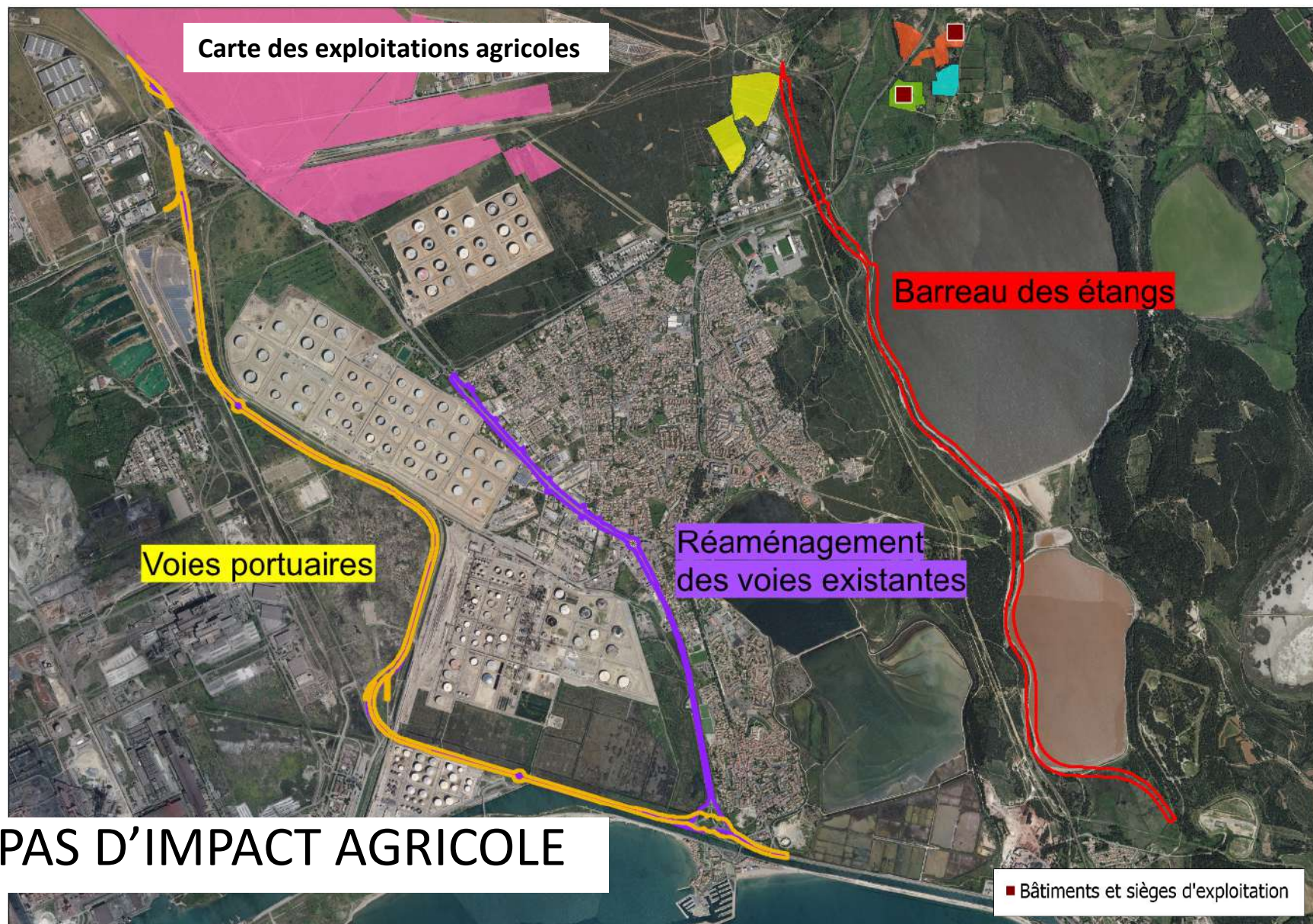
Barreau des étangs en viaduc - Route à 2x2 voies à caractéristiques autoroutières

Voies portuaires – Route à 2x1 voies et à échangeurs dénivelés

Voies portuaires - Route à 2x2 voies à caractéristiques autoroutières

Voies portuaires – Artère urbaine à 2x2 voies à échangeurs dénivelés

CONTOURNEMENT DE FOS – Les variantes étudiées



PAS D'IMPACT AGRICOLE

■ Bâtiments et sièges d'exploitation



4 Suites et clôture de la séance



Durée : 5 mn



Les suites

Date	Prochaines étapes
4 décembre 2023 à 18h	<ul style="list-style-type: none"> • Groupe de travail « Déplacements, services et climat » <ul style="list-style-type: none"> ○ Salle des mariages mairie de Miramas ○ Place Jean Jaurès
21 décembre 2023 à 18h	<ul style="list-style-type: none"> • Groupe de travail « Milieux naturels – Section Sud » <ul style="list-style-type: none"> • Salle Polyvalente de la Maison de la Mer de Fos-sur-Mer • Avenue du sablé d’Or
Janvier 2024	<ul style="list-style-type: none"> • Groupe de travail « Air, santé et acoustique »

Si vous souhaitez formuler une contribution suite à cet atelier ou posez vos questions au maître d’ouvrage sur le site internet du projet :

<https://www.liaison-fos-salon.com>



**Retrouvez toute l'actualité
du projet sur le site internet**

<https://www.liaison-fos-salon.com>



Merci de votre attention

